

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025
N°DC-2025-16

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Budget principal – approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le samedi vingt-deux février deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Bernard BROUDIC et Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA à Mme Sylvaine LE GALLO

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LE GAL

Monsieur le Maire donne lecture du compte financier unique du budget principal 2024 annexé à la présente délibération d'où il ressort que :

	Dépenses	Recettes	Résultat (R-D)
Fonctionnement	1 554 548,38€	2 278 961,27€	724 412,89€
Investissement	1 478 391,15€	853 388.69€	-625 002.46€
TOTAL (F+I)	3 032 939,53€	3 132 349.96€	99 410.43€

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 février 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. LE GAL ;

Monsieur le Maire se retire de la salle. Monsieur Le Gal, Premier adjoint, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte financier unique 2024 tel qu'il est présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2024.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo
Freddy JAHIER

